

## **Communiqué de presse**

Fribourg, le 4 octobre 2019

### **Le PDC veut des élections judiciaires justes**

**Le groupe PDC au Grand Conseil a récemment tenu sa séance de mi-législature, l'occasion de faire le point sur la stratégie de ses 27 député-e-s qui ont déposé quelque 150 interventions parlementaires depuis 2017, mais aussi d'émettre des propositions pour la seconde partie de mandat.**

Le groupe veut notamment se concentrer sur un allègement de la charge fiscale pour la classe moyenne ; cette partie de la population – et en particulier les familles – porte encore et toujours le fardeau le plus lourd de l'effort public. A cet égard, [une modification de la loi sur les impôts cantonaux a été proposée](#). Le parti démocrate-chrétien demande le dégel des déductions fiscales forfaitaires pour primes d'assurance-maladie, la suppression de l'augmentation de la valeur locative de 10%, la diminution de l'impôt sur les prestations en capital de la prévoyance et des mesures fiscales favorables aux énergies renouvelables.

#### **Un groupe de travail pour des élections judiciaires crédibles et légitimes**

Les élections judiciaires ont retenu les député-e-s une bonne partie de la matinée, après le camouflet infligé lors de la session de septembre tant au Conseil de la magistrature qu'à la Commission juridique. La situation est devenue intenable et indéfendable, ont martelé de nombreux député-e-s. Un groupe de travail, composé entre autres de député-e-s, juristes, avocats et juge, a vu le jour sous la houlette de la députée Gabrielle Bourguet. L'objectif : prendre les mesures qui s'imposeront après l'analyse d'un processus qui, quinze ans après sa mise en place par la Constituante, montre ses limites.

#### **Contact :**

Hubert Dafflon, député et chef de groupe, 079 247 23 40